



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2023

DELIBERATION N° 17/24052023

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2022

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	22
Procurations	10
Votants	32
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire) et celle de Madame Nadège BERNON (2^{ème} Adjointe) pour les affaires N° 03/24052023, 04/24052023 et 05/24052023.

Etaient présents : M.DOMEN Bruno (Maire), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, Mme PERMALNAICK Armande, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), Mme FERARD Sylvie (Conseillère), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à M. FELICITE Roland (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère), *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), Mme VION Marie Claire (Conseillère), *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à Mme HAMILCARO M. Annick (Conseillère).

Absents : Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), M. CODARBOX Jacky, M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

AFFAIRE N° 17/24052023

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2022

Direction Aménagement et Développement / Foncier

Le Maire expose :

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de plus de 2 000 habitants, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées directement par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Considérant par ailleurs que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la Commune, le Maire soumet à l'Assemblée le bilan établi pour l'exercice 2022 présenté dans les tableaux ci-dessous.

1-ETAT DES ACQUISITIONS

A) Acquisitions directement opérées par la Commune

La Commune n'a pas fait d'acquisition foncière directe pour l'année 2022.

B) Acquisitions opérées par l'EPFR

Réf. Cadastre	Situation Objet	Surface (m ²)	Prix	Acquéreurs	DCM	Date de signature de l'acte
DE 2460 (ex 491p)	PITON Logements	3 600	625 000 €	EPFR -SHLMR	N° 25 du 14/09/2022	Acte signé le 30/12/2022

2 – ETAT DES CESSIONS

A) Cessions opérées par la Commune

Réf. Cadastre	Situation Objet	Surface (m ²)	Prix	Acquéreurs	DCM	Date de signature de l'acte
CU 1007-1009 (ex CU 133p)	Cité des pêcheurs Régularisation OST	291	6 255,00 €	RAMSAMINAICK	N°8 du CM du 10/10/2019 et N°14 du CM du 21/06/2018	Acte signé le 16/01/2022
CU 1008 (ex CU 133p)	Cité des pêcheurs Régularisation OST	245	8 820,00 €	LEAR Pascal	N°8 du CM du 10/10/2019 et N°14 du CM du 21/06/2018	Acte signé le 8/03/2022
CX 2597-2599-2602	Grand-Fond Régularisation OST	378	5 670,00 €	PARSOURAMIN Marie Rose-May	N° 20 du CM 08/04/2021, N°8 du CM du 10/10/2019 et N°14 du CM du 21/06/2018	Acte signé le 16/01/2022
DA 46-47	Portail Régularisation OST	630-340	81 500,00 €	DORASSAMY Georges	N°8 du CM du 10/10/2019 N°14 du CM du 21/06/2018	Acte signé le 6/05/2022
DF 92	Le Plate Vente	269	45 000,00 €	NOEL David	N° 05 du 4 juillet 2018	Acte signé le 8 juin 2022

CX 2578	Grand-Fond Lot. Madiel Vente	447	187 480,00 €	HORSINGA Rémy	N° d	
DA 448	Portail Régularisation OST	233	8 155,00 €	RAMSAMY Ernest	Du 29 novembre 2010 Du 31 mai 2011	Acte signé le 23 août 2022

B) Rétrocessions opérées par l'EPFR

Référence cadastrale	Situation	Surface (m ²)	Prix	Vendeur	DCM	Date de signature de l'acte
DD 549	Bois de Nèfles	894	78 672,00 €	<u>EPFR</u>	N° 4 du 26/08/2008 N° 10 du 10/10/2019	23/08/22
DD 1068-1070-1299		9178	241 150,00 €		N° 7 du 07/03/2014	03/06/22
DD 1371		11560	517 369,00 €		N° 18 du 23/07/2009	25/01/22
DG 519	Le Plate	1656	82 800,00 €		N° 04/09/2014 et N° 10 du 10/10/2019	08/06/22
DE 454	Piton	3510	308 880,00 €		N° 19 du 14/06/2013	27/10/22
BW 263	Bois Blanc	8246	149 600,00 €		6/10/2011	28/11/22

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions foncières de la Ville de Saint-Leu ;
- De donner tout pouvoir au Maire ou à l'élu délégué, pour signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions foncières de la Ville de Saint-Leu ;
- Donne tout pouvoir au Maire ou à l'élu délégué, pour signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 02 JUIN 2023
Le Président de séance,



Bruno DOMEN